Image not found or type unknown

# Existence d'un puits et distance règlementaire

Par **BALAIN**, le **11/12/2016** à **18:18**

Bonjour,
J'ai un puits mentionné sur mon titre de propriété, puits qui a plus de 30 ans et qui à été creusé à 30 centimètres d'un muret mitoyen. Je viens de découvrir que mon voisin à également creusé un puits aux mêmes distances après la construction du muret. Je ne comprenais pas, pourquoi je n'avais plus d'eau. Existe t-il des distances minimum à respecter? Un puits peut-il être juridiquement qualifier de construction? D'avance merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés